



MG International S.A.
Rapport annuel 2018

MG INTERNATIONAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 516 004,60 euros
Siège social : Z.I. Athélia IV – 163 avenue des Tamaris, 13705 La Ciotat Cedex
441 743 002 R.C.S. Marseille

RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport d'activité 2018 – Situation et évolution de l'activité de la société et des filiales au cours de l'exercice clos - Faits marquants - Evénements postérieurs à la clôture – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

1.1 Présentation générale des branches d'activité

MG International, filiale à 73% de Maytronics Ltd, regroupe plusieurs branches d'activité au sein du marché des équipements de piscine.

La branche Piscines Privées exploitée par MG International depuis le siège situé à La Ciotat, opère sous le nom commercial « Maytronics France » et participe ainsi au renforcement de la marque Maytronics au niveau mondial.

La branche piscines privées propose sur le territoire français aux revendeurs et aux fabricants de matériel de piscine :

- des alarmes pour la sécurité des piscines privées, activité historique de MG International SA, avec les alarmes commercialisées sous les marques Aquasensor et Aqualarm ainsi que sous marques distributeurs. Egalement, depuis 2015 la gamme d'alarme de piscine Précisio est commercialisée sous la marque Maytronics.
- des solutions de nettoyage des piscines avec les gammes de robots électriques de marque Dolphin, produit historique de Maytronics Ltd.

Pour ces produits, MG International (« Maytronics France ») est l'importateur des produits du groupe, et la société est concentrée sur le marketing et la vente des équipements sur le territoire national.

Ces activités sont soutenues par un centre logistique (externalisé) situé à proximité d'Aix en Provence, et par un centre de SAV et de pièces détachées situé à La Ciotat.

- des couvertures automatiques de piscine, sous les marques Aqualife et Maytronics Covers et sous marques de distributeurs, dont MG International (« Maytronics France ») est le concepteur et le fabricant.

Un investissement important dans l'usine de fabrication de couverture a eu lieu en 2015, avec la prise de nouveaux locaux de 4500 m² à La Ciotat (13) et le développement d'un équipement de production

totallement automatisé pour les tabliers de couvertures de piscines, qui sont réalisées sur mesure pour chacun des bassins à équiper.

Le chiffre d'affaires de la branche piscines privées de MG International est réalisé par des ventes B to B aux magasins et aux constructeurs de piscines. La moitié du chiffre d'affaires est réalisée par la force de vente de l'entreprise, qui propose les produits auprès des pisciniers indépendants, tandis que les clients grands comptes et les référencements nationaux génèrent l'autre moitié du chiffre.

MG International (« Maytronics France ») estime disposer de 1.600 points de ventes actifs sur le territoire national, au travers de ses ventes directes et des ventes indirectes via ses distributeurs.

La branche Sécurité Piscines Publiques développe et commercialise un système breveté de surveillance assistée par ordinateur pour la détection de noyades sous la marque Poséidon.

Poséidon opère depuis l'établissement secondaire sis à Boulogne Billancourt et depuis la filiale Poséidon Technologies Inc., basée à Atlanta aux Etats-Unis. La R&D et les études sont basées en France tandis que les opérations (installation et maintenance hardware et software) se répartissent entre les deux structures.

Le chiffre d'affaires de Poséidon inclut les activités en France et à l'international (hormis les Etats-Unis). L'activité de Poséidon aux Etats-Unis à travers la filiale Poséidon Technologies Inc. (une cinquantaine de bassins en exploitation, la plupart sous contrats de maintenance pluriannuels) n'est pas incluse dans les états financiers de MG International.

- Poséidon travaille directement avec les collectivités locales et également avec des opérateurs privés qui exploitent des piscines publiques en France, Belgique, Suisse, Allemagne, Luxembourg ainsi qu'aux Etats-Unis et s'appuie sur un réseau de distribution à valeur ajoutée dans d'autres pays tels que le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, la Chine, le Japon et l'Australie.
- La commercialisation de Poséidon est dans la plupart des pays soumise aux règles des marchés publics. Les ventes de système nécessitent un important travail en amont auprès de la maîtrise d'ouvrage publique et des prescripteurs tels les architectes et les bureaux d'ingénierie spécialisés.
- L'installation du système est partiellement confiée à des sous-traitants. Dans environ la moitié des cas, les coûts d'installation sont pris en charge séparément par le donneur d'ordre et n'apparaissent donc pas dans le chiffre d'affaires de la branche piscines publiques.
- L'exploitation, la maintenance sont réalisés principalement par le paramétrage à distance et la télémaintenance depuis l'établissement de Boulogne Billancourt.
- Les contrats de maintenance, qui incluent le plus souvent les remplacements de pièces, la main d'œuvre et la garantie de maintien en condition opérationnelle des sites, constituent un engagement de longue durée de Poséidon.
- Poséidon est une assistance précieuse pour la surveillance des bassins publics. Les alertes fournies par le système ont permis d'éviter plus de 30 noyades.

Contrôle de MG International

Le contrôle capitaliste de MG International est exercé par Maytronics Ltd, société de droit israélien fondée en 1983, qui est le créateur et un des leaders mondiaux des robots électriques de nettoyage de piscine, avec la marque Dolphin.

Maytronics a augmenté sa participation dans MG International par la souscription à une augmentation de capital réalisée le 24 juillet 2018 ayant eu pour effet de porter au 31 décembre 2018 sa détention du capital de la société MG International à 73,03% représentant 82,45% des droits de vote.

Maytronics avait précédemment augmenté sa participation en plusieurs étapes depuis 2008, et notamment lors d'une opération d'augmentation de capital réalisée le 30 juin 2011, mais également lors d'achats d'actions intervenus hors marché en 2013 et sur le marché en 2016 et 2017.

Maytronics Ltd. détient sur MG International une créance d'un montant de 3.958.068,70 euros consécutivement à la reprise d'une dette senior détenue par un pool bancaire.

Les échéances de remboursement de cette dette initialement fixées à compter du 31 mars 2011 ont été successivement reportées, la première échéance étant désormais due au 30 juin 2019 selon un nouvel échéancier consécutivement à un 9^{ème} avenant signé le 13 mars 2019 et autorisé par le Conseil d'administration.

1.2 Activité 2018 par Business Unit – Faits marquants de l'exercice écoulé

Branche Piscines Privées

Etat du marché français de la piscine privée en 2018

La saison piscine a connu en 2018 un déroulement erratique et inhabituel, avec de mauvaises conditions météo tout au long du printemps qui ont causé des ouvertures tardives des bassins, mais à partir du mois juin les piscinistes ont bénéficié d'une très forte fréquentation.

En effet, la demande des consommateurs pour la construction de piscines privées est très élevée, et le parc installé de piscines en France a été réévalué lors d'une étude conduite par la Fédération des Professionnels de la Piscine à 1,3 millions de piscines enterrées et 1,2 millions de piscines hors sol durables de plus de 10m², représentant un marché stable et récurrent pour les professionnels du secteur.

Ainsi les ventes d'équipement et consommables pour piscines, telles que relevées par le baromètre trimestriel de la Fédération des Professionnels de la Piscine ont progressé de +10% sur l'année 2018, tandis que la construction de bassins atteignait un +7.5% en tendance annuelle.

Le marché français de la piscine avait atteint en 2017 le deuxième plus haut niveau historique en valeur après 2007 à 2.079 millions d'euros, et la croissance s'est poursuivie en 2018.

Robots nettoyeurs de piscine

Situation commerciale et pénétration du marché français

Le groupe Maytronics Ltd conçoit et fabrique les gammes de robots nettoyeurs de piscine, sous la marque principale Dolphin, et sous des marques de distributeurs. Maytronics fait partie des leaders mondiaux de ce marché.

Les sociétés concurrentes comprennent notamment le groupe Fluidra, qui a procédé en 2018 à une fusion avec la société Zodiac et devient ainsi le second acteur sur le marché des robots électriques nettoyeurs de piscine, et les groupes Hayward et BWT. BWT est un nouvel acteur sur le marché, après avoir acquis en novembre 2018 les activités de Aquatron, en suite de la décision des autorités européennes de régulation de la concurrence, qui ont conduit Fluidra à céder cette branche.

Une des principales caractéristiques de Maytronics sur ce marché est sa stratégie de développement qui différencie très fortement les offres en fonction des canaux de distribution. MG International peut ainsi mettre en place des politiques de distribution adaptées aux exigences des principaux marchés.

En France, la société MG International estime détenir 44% du marché des robots électriques de nettoyage de piscine et la distribution des robots Dolphin constitue le premier poste du chiffre d'affaires de MG International.

Campagnes marketing conjointes avec les distributeurs de robots Dolphin

La société a mis en œuvre depuis 2017 une nouvelle stratégie marketing et publicitaire orientée vers le consommateur final.

Mr Philippe Lucas, entraîneur de natation et commentateur sportif, apporte à la marque son image d'exigence et de performance et favorise la reconnaissance de Dolphin auprès du grand public.

Depuis l'exercice 2018, les principaux distributeurs de Maytronics soutiennent et renforcent la campagne en allouant aux robots Dolphin des espaces publicitaires accrus dans leurs propres plans de communication. Ainsi, la plupart des réseaux de revendeurs ont repris la campagne dans leurs catalogues, et certains ont investi en affichage 4x3, en digital et en marketing direct.

Réseau sélectif de revendeurs pour les robots 'S-Series' et 'M-Series'

Depuis le 15 juin 2013, Maytronics France s'appuie sur un réseau sélectif de revendeurs pour ses lignes de produit 'Serie S' et 'Serie M', qui participent à l'image qualité de la marque et qui assurent auprès des consommateurs l'exécution du contrat d'entretien Dolphin Service.

En 2018, le réseau de distribution sélectif a permis de lancer de manière coordonnée deux importantes campagnes de communication : une campagne de notoriété associant la marque Dolphin aux enseignes des piscinistes membres du réseau, en avril et mai, et une campagne d'éducation au robot électrique nettoyeur de piscine, avec une opération « testez un Dolphin gratuitement durant une semaine » qui a eu lieu sur les mois de juillet et août.

Politique de stocks

Maytronics France propose aux grands réseaux de distributeurs de piscines ainsi qu'à ses revendeurs Elite des programmes d'achat anticipés « Early buy ».

Ces programmes sont soutenus par une politique de stocks élevés, représentant 25.000 robots à disposition en stock en fin d'exercice 2018.

Cette nouvelle politique de stock conduit MG International à recourir à des emprunts bancaires moyen terme et court terme.

Robots nettoyeurs de piscine pour les piscines collectives et les piscines municipales

MG International – Maytronics France propose également aux opérateurs de bassins à usage collectif des solutions de nettoyage des piscines à travers une gamme dédiée de robots électriques de marque Dolphin, tant sur le segment des piscines municipales que sur celui des 'HMAC' (Hôtels, Motels, Résidences, Campings).

MG International – Maytronics France répond systématiquement aux appels d'offres lancés par les municipalités ou les communautés d'agglomérations pour le nettoyage des piscines publiques.

Les équipes de Maytronics France assurent également l'entretien et la maintenance sur site des robots, notamment à partir des établissements de La Ciotat (13) et de Clamart (92).

Couvertures automatiques de piscine

Elargissement de la gamme de couvertures automatiques

L'exercice 2018 a permis la mise sur le marché d'une gamme élargie de couvertures automatiques de Maytronics.

De nouvelles lignes de produit sont apparues et ont trouvées leurs maturités commerciales, ce qui a eu un effet positif important sur les volumes de vente, avec notamment :

- Des gammes de couvertures destinées au marché internet, qui permettent l'installation éventuelle du produit directement par les particuliers, ou par des poseurs indépendants ;
- Des gammes de couvertures spécialement dessinées en partenariat pour les fabricants de piscines coques polyester, qui permettent des fabrications standardisées, et d'améliorer l'esthétique finale des produits, en dissimulant l'enrouleur dans des logements spécialement prévus à cet effet ;

- Des gammes de couvertures adaptées à la commercialisation en grandes surfaces spécialisées, notamment soutenues par des modules de présentation en points de vente.

L'innovation principale a été l'ajout à ces gammes de la ligne Maytronics Covers qui complète l'offre par des solutions à destinations des constructeurs de piscine haut de gamme et des architectes ou designers.

- La gamme 'Creative Covers' qui permet d'intégrer l'enrouleur de couvertures en position immergée dans bassin, et de constituer au-dessus de l'enrouleur une banquette, avec faible profondeur d'eau, qui devient un espace ludique ou de détente pour les baigneurs.
- La gamme 'Maytronics Hors Sol' dont le design moderne, déclinées en version blanche ou inox poli, se marie parfaitement aux esthétiques de plus en plus travaillées des abords des piscines.

Optimisation des capacités industrielles

L'usine de couvertures automatiques de La Ciotat a conduit un important programme d'amélioration, en adoptant au quotidien les techniques du Lean Manufacturing.

Les équipes ont pu atteindre des améliorations significatives des taux de main d'oeuvre et des chutes matières, qui se sont conjuguées à la hausse de volume pour une amélioration globale de la productivité.

En outre le bureau d'études couvertures permet dorénavant d'exécuter des projets de couvertures de plus en plus complexes, et apportant une plus grande valeur aux piscinistes. Ainsi le prix moyen des couvertures facturées par notre société a évolué favorablement sur l'exercice.

Traitement de l'eau des piscines

Depuis la saison 2017, MG International - Maytronics France commercialise un appareil de traitement d'eau pour les piscines privées, avec la présentation d'un appareil de stérilisation par électrolyse au sel.

Le produit est toujours en phase de test chez les piscinistes partenaires en 2018.

Alarmes de piscine

L'Institut National de Veille Sanitaire (InVS / Santé Publique France) a conduit lors de l'été 2018 une enquête noyade, avec l'analyse systématique de tous les accidents et pré-accidents, relayée par de nombreux communiqués de presse de sensibilisation du grand public. En 2018, les résultats de sécurité ont régressé, avec 17 noyades suivies de décès survenues dans des piscines privées familiales pour des enfants de moins de cinq ans (précédente enquête 2015 : 13 décès).

MG International - Maytronics France, avec ses marques historiques Aquasensor et Aqualarm, et avec la nouvelle gamme d'alarme Maytronics Précisio contribue à la prévention des noyades, en collaboration avec le travail d'éducation réalisé par les pisciniers.

L'alarme de piscine est une solution unique parmi les produits de sécurité, qui permet d'avertir les adultes responsables à l'instant même où leur intervention est nécessaire. Le produit est homologué en tant que dispositif autonome de sécurité, mais il peut également venir en complément d'un autre dispositif de sécurité, telle l'alarme Espio qui est compatible avec les couvertures automatiques de piscines.

En 2018 les ventes de MG International ont progressé en valeur de 8% pour les alarmes de piscine.

Branche Sécurité des Piscines Publiques



Poséidon a terminé l'exercice en-deçà des prévisions. Le volume des ventes n'a pas progressé en référence à l'année précédente. Bien que leader incontestable, avec près de 300 bassins en service à fin 2018 et plus de 70% de part de marché, le centre de profit a dû faire face à une concurrence étrangère de plus en plus présente sur le marché français et au décalage de certains projets. Le volume global du carnet de commandes a toutefois progressé de 3 %, avec un développement significatif des commandes en Asie du sud-est.

Celui-ci permet de compenser les difficultés rencontrées sur certains marchés européens où le financement de l'exploitation des piscines publiques devient de plus en plus problématique au regard du déficit chronique constaté dans ce type d'établissement.

En France, le développement significatif des marchés globaux de performances remet en cause le modèle de commercialisation traditionnel qui consistait à convaincre la maîtrise d'ouvrage publique de l'intérêt d'équiper une piscine d'un système de vision par ordinateur pour la détection des noyades. En effet, la délégation par les autorités politiques des différents aspects opérationnels et budgétaires du projet à des entreprises privées multiplie le nombre des interlocuteurs et complexifie l'identification des véritables décisionnaires.

En août 2018, les technologies de Poséidon ont permis de détecter un homme de 64 ans qui gisait, après avoir perdu connaissance, depuis plus de 10 secondes sur le fond du bassin. La victime a été secourue par le personnel de surveillance qui est intervenu dès le déclenchement de l'alarme. Cette nouvelle détection confirme le savoir-faire de Poséidon et l'intérêt de cette solution pour répondre à une demande sociétale de plus en forte en matière de prévention des risques d'accident.



Bassin extérieur de 50 X 21 mètres où une noyade a été détectée en août 2018 par le système Poséidon

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Modification de l'échéancier de la dette de la Société vis-à-vis de Maytronics Ltd

Par convention en date du 13 mars 2019 autorisée par décision du Conseil d'administration tenu le même jour, Maytronics Ltd (actionnaire majoritaire de la Société) et la Société ont convenu de modifier l'échéancier de remboursement de la créance détenue par Maytronics Ltd sur la Société (d'un montant de 3.958.068,70 €) de telle sorte que cette créance soit remboursable en dix-neuf (19) échéances dont la première d'un montant de 208.326,70 euros sera exigible le 30 juin 2019 et les 18 autres échéances d'un montant de 208.319 euros seront exigibles à chaque trimestre échu, la dernière échéance étant reportée au 31 décembre 2023.

De plus amples informations figurent dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Une tendance de marché favorable dans le secteur des piscines privées

Les carnets de commandes de construction de piscine, mesurés au premier trimestre 2019, sont remplis de manière exceptionnelle, et la demande des consommateurs dépasse souvent la capacité de construction tant des piscinistes indépendants que de certains fabricants de piscines industrialisées.

Nous anticipons donc deux effets positifs : d'une part le marché de la construction soutient l'activité de vente de couvertures automatiques, et d'autre part la limite de capacité des constructeurs de piscine va les inciter, pour continuer à développer leur chiffre, à vendre des bassins de plus en plus équipés – notamment de robots nettoyeurs – et à optimiser leurs ventes en boutique.

Suivant ces tendances, la campagne de commandes anticipées des grands comptes (Early-Buy) s'est déroulée conformément aux prévisions, et reflètent l'optimisme général du marché.

Accroissement des capacités logistiques

Notre société a achevé au quatrième trimestre 2018 l'externalisation de sa logistique pour les robots de piscine. Le centre logistique partenaire est maintenant qualifié pour traiter l'ensemble des activités de stockage et de préparation de commande à destination des boutiques de piscines en France, ce qui apporte à notre activité la flexibilité nécessaire à une activité saisonnière.

Parallèlement, les bâtiments rendus disponibles auprès du siège de La Ciotat ont été reconvertis en un Centre de Réparations et de Pièces Détachées.

Plan marketing 2019

La promotion de la marque Dolphin et des produits Dolphin fait l'objet d'un plan marketing élaboré en collaboration avec les réseaux de distribution.

Le plan comprend des animations commerciales tout au long de la saison, complété à certaines périodes par des phases de communication de notoriété pour la marque Dolphin.

Les budgets de communication digitale devraient être stables sur l'exercice, la société ayant choisi de renforcer sa présence magasin et d'allouer des budgets supplémentaires à l'amélioration de sa distribution numérique et aux animations en points de vente.

Transformation du e-commerce

Les revendeurs de notre société actifs sur le web voient grandir l'importance des ventes à travers les marketplaces, qui viennent dorénavant en complément presque systématique des ventes de leurs sites internet en propre.

La société adapte donc son marketing en fonction de ces nouvelles opportunités, notamment pour s'assurer que la présentation de ses produits reste valorisante, et conforme à la politique de la marque. En effet les critères des fiches produits des marketplaces ne permettent pas toujours de mettre en avant les avantages concurrentiels, notamment ceux relatifs au niveau de service et de conseil qui est apporté par les revendeurs historiques. Les équipes internes de notre société interviennent alors pour faire corriger ou améliorer les fiches produit, et pour s'assurer de l'homogénéité de la communication de marque.

L'extension à l'Europe du réseau de distribution sélective

Depuis 2013, une partie des ventes de robots Dolphin est réalisée à travers un réseau de distribution sélective. Sur la saison 2018, Maytronics Ltd étend cette politique à l'ensemble du territoire européen, et non plus seulement à sa filiale française.

Cette coordination va permettre de démultiplier les impacts de la politique d'élévation de la réputation des marques Maytronics et Dolphin. Maytronics France et les principaux distributeurs européens vont qualifier les revendeurs éligibles au réseau sélectif, aptes à représenter les produits leaders de la marque et à délivrer aux consommateurs les services d'avant-vente et d'après-vente, selon trois niveaux d'excellence.

Dans le cadre de ce programme, certaines gammes bénéficieront d'une garantie européenne, exécutée de façon coordonnée par tout le réseau agréé.

En contrepartie de l'investissement des revendeurs dans l'élévation de leurs points de vente, et dans la co-construction de l'image de marque de Dolphin, notre société s'implique dans la défense du réseau sélectif, le cas échéant par des moyens juridiques.

Les innovations technologiques

La fin d'année 2018 a été marquée par le Salon Piscine Global de Lyon, premier salon mondial de la Piscine, et sa traditionnelle présentation bisannuelle des innovations produits pour le secteur de la Piscine.

Sur ce salon, Maytronics a présenté sa nouvelle plateforme technologique pour le marché des robots haut de gamme, avec la ligne Dolphin iO. Ces nouveaux robots de piscine disposent de capacité de vision stéréoscopique, qui permet au robot de détecter les parois de la piscine, de mesurer les distances, et d'anticiper les obstacles. Cette plateforme permet de développer des robots réellement autonomes et intelligents, capables d'adapter leurs parcours dans les piscines à toutes les configurations de bassins, et donnant à l'utilisateur de multiples possibilités de personnalisation et d'utilisation, à travers une application smartphone.

Les produits issus de ces plateformes seront commercialisés à partir de la saison 2020.

Piscines publiques

Avec l'équipement de plusieurs bassins sur le même site et l'équipement de plusieurs piscines olympiques, Poséidon devrait connaître en 2019 une hausse significative des ventes de nouveaux systèmes. Ces différents projets se répartissent sur les territoires suivants : France, Suisse, Scandinavie et Asie du sud-est.

C'est sur ce dernier territoire que les perspectives de développement à court et moyen terme sont les plus fortes. Poséidon y dispose à présent d'une base de 20 bassins équipés et le système y a déjà détecté 5 noyades.

Poséidon peut également s'appuyer sur son distributeur à valeur ajoutée basé à Hong-Kong et sur la filiale australienne du groupe Maytronics pour conforter sa présence.

C'est également sur cette zone de chalandise que Poséidon a réussi à mettre en application un nouveau modèle de financement où la location et la maintenance des équipements matériels et des solutions logicielles viennent se substituer à un achat par investissement.

Le développement des ventes de services de maintenance en Europe sera, en revanche, plus difficile, étant donné les problématiques budgétaires auxquelles sont confrontées les collectivités locales.

Poséidon devra également renforcer ses équipes techniques, afin d'être en mesure de gérer correctement l'accroissement des installations de nouveaux systèmes. Ce renforcement se fera par des recrutements directs en France et par la mise en place de contrats de sous-traitance en Asie du sud-est.

Poséidon poursuivra ses efforts d'investissement en matière de recherche et développement.

1.5 Informations relatives au délai de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux articles L. 441-6-1, D.441-4, A441-2 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

En €	Article D.441 I-1 ^e : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-2 ^e : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de Paiement												
Nombre de factures concernées	200					150	376					462
Montant total des factures concernées TTC	454 867 €	130 183 €	490 €	8 550 €	131 985 €	271 208 €	915 917 €	285 237 €	87 504 €	230 102 €	331 710 €	934 553 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	3,46%	0,99%	0,00%	0,07%	1,01%	2,07%						
Pourcentage du chiffre d'affaires total TTC de l'exercice							1,83%	0,57%	0,17%	0,46%	0,66%	1,86%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses												
Nombre de factures exclues											20	20
Montant total des factures exclues											41 245 €	41 245 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés contractuel ou légaux - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais Légaux					Délais Légaux	

Les dettes fournisseurs envers les autres sociétés du groupe font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2018 un montant de 5.136 k€ contre 4.218 k€ à fin 2017.

Les créances clients envers les autres sociétés du groupe en activité font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2018 un montant de 167 k€.

Les créances clients envers les filiales de MG international en cours de liquidation (MG Iberica et MG Brazil) et les créances clients inter compagnies dépréciées s'élèvent en valeur nette à 86 k€ au 31 décembre 2018.

1.6 Analyse de l'évolution des affaires - Information financière et non financière

Conformément à l'article L225-100-1 du Code commerce, nous devons notamment vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

A ce titre, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport et notamment aux paragraphes 1.1 à 1.5 et II.

1.7 Activités polluantes ou à risque

Néant.

1.8 Recherche et développement

Le groupe se situe sur un marché en perpétuelle évolution, nécessitant un fort investissement en matière de « recherche et développement ». Sur l'activité sécurité des piscines collectives (Poséidon) la société consacre chaque année près de 11% de son chiffre d'affaires aux dépenses de R&D.

Au titre de l'exercice 2018 les activités de recherche et développement ont permis la poursuite ou la réalisation de différents projets :

- Poséidon : Au cours de l'exercice 2018, les équipes R&D de l'activité sécurité des piscines publiques (Poséidon) ont notamment travaillé sur des outils d'optimisation du système. Le premier projet

concernait l'amélioration des performances pour les bassins olympiques extérieurs. Les résultats obtenus ont été à la hauteur des attentes, avec une efficacité mesurée bien supérieure aux exigences de la norme NF EN ISO 20380 relative aux systèmes de vision par ordinateur pour la détection de noyades en piscines publiques. Le second projet portait sur l'élaboration d'un algorithme permettant d'optimiser la détection lorsque le bassin est équipé d'un mur mobile. Cet algorithme est désormais utilisé dans tous les bassins dotés de ce type d'équipement. Le troisième projet a consisté à poursuivre le développement hardware relatif à l'utilisation de caméras aériennes « full HD ». Ce développement ayant pour objectif de réduire les coûts d'installation du système dans certains types de bassins. Après validation sur un site test aux Pays-Bas, ces nouveaux équipements ont été déployés, fin 2018, sur un premier site client : la piscine Suzanne Berlioux, à Paris.

- Couvertures : en 2018, en suite du lancement de la nouvelle gamme de couvertures 'Maytronics Covers', une importante reconception des boîtiers de commande a été initiée, répondant simultanément à des objectifs de plus grande longévité et de facilité d'installation et de dépannage. Cette nouvelle génération de boîtiers de commande permettra à terme de connecter les couvertures de piscine à un smartphone, pour l'usage du possesseur de piscine, mais aussi pour l'usage des personnels d'intervention SAV (diagnostic de pannes).
- Traitement de l'eau : MG International poursuit avec son réseau de revendeurs les essais terrain relatifs à la commercialisation d'un électrolyseur de sel, conçu en co-design avec un partenaire industriel, et mis sur le marché depuis le milieu de l'année 2017.

Le crédit d'impôt recherche inscrit dans les comptes de la Société au 31 décembre 2018 s'élève ainsi à 84 k€.

1.9 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, que la Société, n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes particuliers outre ceux soulevés aux paragraphes 1.1 à 1.8 ci-dessus.

La Société n'est pas dépendante d'un client ou d'un groupe de clients puisque sur l'exercice 2018, le 1er, les 5 premiers et les 10 premiers clients ont représenté respectivement 8%, 32% et 44% du chiffre d'affaires total.

II. Examen des comptes et résultats de l'exercice 2018 - Proposition d'affectation du résultat 2018

Nous vous proposons maintenant d'examiner les comptes annuels retracant l'activité de la société MG International au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité, de telle sorte que l'énonciation des résultats vous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

2.1 Examen des comptes et résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018

2.1.1 Compte de résultat

La S.A. MG International affiche un chiffre d'affaires de 42.188 k€ pour l'exercice 2018 contre 36.498 k€ en 2017 soit une augmentation de 16%.

Les consommations de l'exercice s'élèvent à 27.003 k€ en augmentation de 14% par rapport à 2017 (23.741 k€), pour une marge brute de 15.185 k€ contre 12.757 k€ en 2017.

Le taux de marge brute est ainsi en augmentation à 36,0% contre 35,0% en 2017.

Les charges d'exploitation courantes progressent de 17% à 12.477 k€ (contre 10.676 k€ pour 2017) marquées par :

- les autres achats et charges externes qui augmentent de 25% pour atteindre 6.397 k€ au 31 décembre 2018 du fait notamment des frais marketing, de l'externalisation de la logistique et de la progression des frais de transport en lien avec l'accroissement de l'activité ;
- une augmentation de 9% des charges de personnel qui s'élèvent à 5.737 k€ pour l'exercice 2018 (contre 5.263 k€ pour 2017), étant précisé que l'effectif de la société est passé de 75 personnes à fin 2017 à 84 personnes à fin 2018 et
- les impôts et taxes (hors IS) qui augmentent pour leur part de 10%.

Globalement l'augmentation des charges d'exploitation courantes hors consommations et avant dotations reste maîtrisée puisque celles-ci représentent 30% du chiffre d'affaires en 2018 contre 29% en 2017.

Les dotations d'exploitation nettes des reprises s'élèvent à 475 k€ en 2018 (657 k€ en 2017) essentiellement composées des amortissements relatifs à l'outil de production et aux différents réaménagements opérés dans l'usine.

Les autres produits d'exploitation nets des autres charges d'exploitation s'élèvent à 45 k€ en 2018 et n'appellent pas de commentaire particulier.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en forte augmentation (+60%) constituant un bénéfice d'exploitation de 2.279 k€ contre un bénéfice de 1.423 k€ en 2017.

Le résultat financier de l'exercice est une perte de - 83 k€ (contre - 146 k€ pour 2017), principalement composé de la charge d'intérêts sur la dette à long-terme et les emprunts bancaires moyen-terme contractés en 2017 et 2018 et des variations de change.

Le résultat exceptionnel, perte de - 433 k€ (contre - 3 k€ pour 2017), comprend essentiellement la dépréciation du fonds de commerce relatif à l'activité « Sécurité Piscines Publiques ».

Le poste impôt sur les sociétés correspond au produit d'impôt relatif au crédit d'impôt recherche pour 84 k€ et à l'impôt sur les bénéfices pour - 195 k€.

L'exercice 2018 se solde ainsi par un bénéfice net de 1.652 k€ en forte progression (+23%) par rapport à 2017 où il s'établissait à 1.348 k€.

2.1.2 Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 7.761 k€, contre 8.261 k€ pour l'exercice 2017.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 1.025 k€ contre 942 k€ pour l'exercice 2017.

Le poste immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2018 à la somme nette de 204 k€ contre 232 k€ pour l'exercice 2017.

Le total de l'actif immobilisé s'élève donc à la somme nette de 8.990 k€ au 31 décembre 2018. Il s'élevait à 9.435 k€ au 31 décembre 2017.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 20.007 k€ (contre 14.527 k€ en 2017), comprenant principalement :

- des stocks de matières premières pour 1.910 k€ (contre 1.838 k€ pour 2017) et des stocks de produits finis et marchandises pour 11.402 k€ (contre 6.915 k€ pour 2017) ;

- des créances clients et comptes rattachés pour 2.632 k€ (contre 2.312 k€ pour 2017) ;
- des créances fiscales pour 1.251 k€ (contre 1.138 k€ pour 2017) ;
- une trésorerie de 2.640 k€ (comprenant elle-même : des valeurs mobilières de placement pour 466 € et des disponibilités pour 2.639 k€) contre 2.126 k€ pour 2017 ;
- des charges constatées d'avance pour 138 k€.

Passif

En date du 24 juillet 2018, la Société a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 860.007 actions nouvelles au prix de 2,85 euros (dont 0,10 euro de valeur nominale et 2,75 euros de prime d'émission chacune) portant le capital social de la société à 516.004,60 euros.

La réserve légale est demeurée inchangée à 24.580 €.

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2018, le report à nouveau débiteur, qui s'élevait à – 8.978.961 € après affectation du résultat 2017, a été entièrement apuré par imputation sur les postes « Autres réserves » et « Prime d'émission et d'apport ».

Après l'apurement du report à nouveau débiteur et suite à l'augmentation de capital citée précédemment, le montant du poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » s'élève à 9.248.418 € au 31 décembre 2018.

Le compte de report à nouveau est nul au 31 décembre 2018.

Avec un résultat positif de 1.651.784 €, et compte tenu de provisions réglementées, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 11.500 k€ au 31 décembre 2018 contre 7.426 k€ au 31 décembre 2017.

Les provisions pour risque sont passées de 336 k€ au 31 décembre 2017 à 383 k€ au 31 décembre 2018.
Les provisions pour charges s'établissent à 251 k€, contre 302 k€ pour 2017.

Le poste Dettes s'élève à la somme totale de 16.668 k€ (contre 15.696 k€ pour l'exercice précédent).

L'endettement financier (hors prise en compte de la trésorerie disponible) s'élève à 7.227 k€ contre 7.772 k€ pour 2017. Il est principalement composé de la dette senior envers Maytronics pour un montant de 3.958 k€ en principal et 13 K€ d'intérêts courus, d'un emprunt moyen-terme pour un montant de 1.383 k€ souscrit le 10 mai 2017 sur 5 ans, au taux fixe de 1,45% l'an et d'un second emprunt moyen-terme pour un montant de 1.873 k€ souscrit le 10 août 2018 sur 5 ans, au taux fixe de 1,50%.

Le ratio Endettement net / Fonds propres (gearing) s'élève à 40% au 31 décembre 2018. Il s'élevait à 76% au 31 décembre 2017.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 6.313 k€ au 31 décembre 2018 (contre 5.200 k€ pour 2017), dont 5,1 M€ dus à Maytronics Ltd, actionnaire majoritaire.

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à 1.772 k€ contre 1.544 k€ pour 2017.

Les autres dettes, enfin, s'établissent à 1.342 k€ contre 1.130 k€ pour 2017.

Le total du bilan au 31 décembre 2018 ressort donc à la somme de 29.134.394 €, contre 24.046.791 € au 31 décembre 2017.

Pour plus d'information, le Conseil vous invite à vous référer à l'annexe des comptes sociaux, jointe au rapport des commissaires aux comptes.

2.2 Société contrôlées - Prises de participations ou de contrôle – Succursales existantes

2.2.1 Les fermetures entreprises en 2008 et 2009 des sociétés MG Iberica (Espagne) et MG Brazil (Brésil), sont toujours en cours à la clôture de l'exercice 2018. Pour mémoire les comptes de ces filiales sont établis en valeur liquidative et les actifs comptabilisés au sein de MG International relativement à ses filiales sont enregistrés à leur valeur recouvrable.

La Société contrôle les sociétés suivantes :

- **Poséidon Technologies Inc.** (Etats-Unis d'Amérique), détenue à 100% par MG International, dont les activités sont décrites à la section I du présent rapport. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires HT de 444 k€ et un résultat net de 21 k€.
- **MG Iberica (Espagne)**, sans activité, en cours de liquidation.
- **MG Brazil (Brésil)**, sans activité, en cours de liquidation.

2.2.2 Aucune prise de participation ou de contrôle dans des sociétés n'est intervenue au cours de l'exercice 2018.

2.2.3 Conformément à l'article L. 232-1 II du Code de commerce, il est fait mention des succursales existantes de la Société :

- Succursale située 3 rue Nationale, 92100 Boulogne-Billancourt (Siret : 441 743 002 00046 RCS NANTERRE).

2.2.4 Informations sur les participations croisées – Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régularisation desdites participations : néant.

2.3 Résultats financiers du Groupe MG international au 31 décembre 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2009, MG International S.A. ne produit plus de comptes consolidés.

En effet, la société bénéficie de droit de l'exception dite des « petits groupes » visée aux articles L233-17 2° et l'article R 233-16 du Code de commerce aux termes desquels les sociétés tenues en principe d'établir des comptes consolidés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier de tels comptes et d'établir un rapport sur la gestion du groupe lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés deux des trois seuils fixés à l'article R.233-16 du Code de commerce.

Il est rappelé que les comptes de MG International et ses filiales sont consolidés au sein du groupe constitué par Maytronics Ltd.

2.4 Charges fiscalement non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comptabilisent 40.998 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.5 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 1.651.784 €.

Dans un premier temps, nous vous proposons d'affecter une partie de ce bénéfice, soit la somme de 27.021 € au poste « Réserve légale » qui passerait ainsi de 24.580 € à 51.601 €.

Dans un second temps, nous vous proposons d'affecter le reste du bénéfice de l'exercice, soit 1.624.763 € au poste « Report à nouveau ».

Le poste « Report à nouveau » passerait ainsi de :

- Report à nouveau avant affectation du résultat	0 €
- Résultat de l'exercice 2018 après affectation à la réserve légale	<u>1.624.763 €</u>
- Solde du Report à nouveau après affectation	1.624.763 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2015 (12/2015)	Néant	-	-
2016 (12/2016)	Néant	-	-
2017 (12/2017)	Néant	-	-

2.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. Opérations sur le capital au cours de l'exercice 2018

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de la 7ème résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2017, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 27 juin 2018, de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant, prime d'émission incluse, de 2.451.019,95 euros.

Cette augmentation de capital, intégralement souscrite, a été définitivement réalisée en date du 24 juillet 2018 par l'émission de 860.007 actions nouvelles au prix de 2,85 euros, dont 0,10 euro de valeur nominale et 2,75 € de prime d'émission chacune, portant le capital social de la société à 516.004,60 euros.

La société Maytronics Ltd, actionnaire de référence de MG International, a souscrit à cette augmentation de capital pour un montant de 2.144.878,65 euros représentant 752.589 actions renforçant ainsi sa participation à 73,03% du capital pour 82,45% des droits de vote.

Cette souscription s'est effectuée par la compensation de créances commerciales détenues par Maytronics Ltd sur MG International.

Le solde de cette augmentation de capital, d'un montant de 306.141,30 euros a été souscrit en numéraire par les autres actionnaires de MG International.

Il est rappelé que cette augmentation de capital, d'un montant total compris entre 100.000 € et 5.000.000 € sur une période de douze mois et ne représentant pas plus de 50% du capital de MG INTERNATIONAL, ne constituait pas une offre au public de titres financiers et en conséquence n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF (art. L. 411-2 du Code monétaire et financier et art. 211-2 du Règlement général de l'AMF).

Un rapport complémentaire sur l'usage de la délégation de compétence a été établi et vous sera présenté par le Conseil d'administration.

IV. Commissaires aux comptes

Nos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

Nous vous précisons que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ont été renouvelés par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2013 pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En conséquence, il vous sera proposé de procéder au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire (à savoir la société ERNST & YOUNG AUDIT - 344 366 315 RCS Nanterre), pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Compte tenu des nouvelles dispositions légales applicables, la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ne s'impose plus à notre Société.

Nous vous proposons en conséquence :

- De ne pas procéder à son renouvellement, ni à son remplacement ;
- et de mettre l'article 23 des statuts de la Société en conformité avec les nouvelles dispositions légales.

V. Renseignements relatifs à la composition du capital social, à la répartition du capital et à l'autocontrôle

5.1 Composition du capital social

Suite à l'augmentation de capital intervenue le 24 juillet 2018, le capital social s'élève à 516.004,60 euros et est composé de 5.160.046 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune représentant 8.128.038 droits de vote.

5.2 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées.

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Maytronics Limited <i>société de droit israélien dont le siège social est situé à Kibbutz Yizre'el, Israël</i>	3.768.365	73,03%	82,45%

5.3 Autocontrôle

La Société ne détient aucune action en autocontrôle.

5.4 Participation des salariés au capital

5.4.1 Participation des salariés via un PEE

Au 31 décembre 2018, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, était de 0%.

Les salariés de la Société ne détiennent aucune action au nominatif à l'exception de M. Chareyron, administrateur.

5.4.2 Options de souscription/d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'aucune option de souscription et d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2018.

5.4.3 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'il n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2018.

VI. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions - Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions, en ce inclus les achats d'actions mises en place au sein de la Société au cours de l'exercice clos.

La Société n'a pas procédé à des opérations sur ses propres actions, ni à des rachats d'actions au cours de l'exercice 2018 dans le cadre des articles L.225-208, L. 225-209, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de Commerce.

VII. Evolution du titre – Risque de variation de cours

L'année a débuté au cours de 3,04 euros puis a diminué sur le premier semestre pour atteindre 2,70 euros à fin juin 2018. Après une forte progression en juillet avec un point haut le 25 juillet à 3,50 €, lendemain de la réalisation de l'augmentation de capital, le taux a de nouveau baissé sur le second semestre pour terminer l'année à 2,22 euros représentant une capitalisation boursière d'environ 11,45 millions d'euros.

Depuis le début de l'année 2019 le titre évolue entre 2,20 et 3,00 euros.

Il est à noter que depuis le mois de février 2014 la cotation du titre s'effectue au fixing et plus en continu du fait du faible volume de transactions enregistré.

Cotation du titre MG International sur *Euronext Growth*.

Code valeur : ISIN FR0010204453

VIII. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé (art. 223-23 du règlement général de l'AMF)

A l'exception de l'opération figurant ci-dessous, aucun dirigeant ou personne mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a procédé à des opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange d'actions de la Société pour un montant cumulé supérieur à 20.000 euros.

- 24/07/2018, souscription par Maytronics Ltd. à 752.589 actions au prix unitaire de 2,85 euros pour un prix de souscription total de 2.144.878,65 €, dans le cadre de l'augmentation de capital décrite à la section III. du présent rapport ;

Le nombre d'actions détenues dans le capital de la société MG International par Maytronics Ltd., membre du Conseil d'administration de la Société et actionnaire, est passé courant 2018, de 3 014 340 actions (soit 70,10% du capital et 81,87 % des droits de vote) à 3 768 365 actions (soit 73,03% du capital et 82,45 % des droits de vote), par suite de la réalisation de l'augmentation de capital décrite à la section III du présent rapport.

IX. Prêts à moins de 2 ans consentis par la Société à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (art. L. 511-6 3 bis al. 2 et art. R.511-2-1-1 et s. du Code monétaire et financier)

Néant.

X. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

10.1 Modalités d'exercice de la Direction générale

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} octobre 2012, le Conseil d'administration de la Société a opté pour une distinction entre les fonctions de Président et de Directeur général. Le Conseil d'administration du 27 juin 2018 a décidé de maintenir cette dissociation.

La présidence est assurée par Monsieur Eyal Tryber depuis le Conseil d'Administration du 2 mars 2016, pour la durée de son mandat d'administrateur qui venait à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Aux termes des résolutions de l'Assemblée générale du 26 juin 2018, le mandat d'administrateur de Monsieur Eyal Tryber a été renouvelé pour une durée de six exercices.

En conséquence du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Eyal Tryber lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2018, le Conseil d'administration du 27 juin 2018 a décidé :

- de renouveler Monsieur Eyal Tryber dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur ;
- de maintenir la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, et a, en conséquence, pris acte de la poursuite du mandat de Monsieur Vincent QUERE en qualité de Directeur général de la Société.

Il est rappelé que la direction générale est assumée par Monsieur Vincent Quéré qui a été nommé Directeur général de la Société par les Conseil d'administration des 26 juin et 1^{er} octobre 2012 puis confirmé ultérieurement dans ces fonctions.

10.2 Mandat des administrateurs – Fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux de la Société

Nous vous rappelons que le conseil d'administration de la Société est actuellement composé de quatre membres à savoir :

- **Monsieur Eyal Tryber** nommé par l'AGO du 26 juin 2012 renouvelé pour une durée de six années par l'AGO du 26 juin 2018.
- **Monsieur Olivier Chareyron** nommé par l'AGE du 18 mars 2005 renouvelé pour une durée de six années par l'AGO du 30 juin 2011 puis renouvelé pour une durée de six exercices par l'AGO du 27 juin 2017.
- **La société Maytronics Ltd**, société de droit Israélien, représentée par Monsieur Menahem Maymon, nommé administrateur par l'Assemblée Générale du 24 avril 2008, mandat renouvelé pour une durée de six exercices par l'AGO du 6 juin 2014.
- **Monsieur Sharon Goldenberg** coopté par décision du conseil d'administration en date du 2 mars 2016 en remplacement de Yuval Beeri (démissionnaire avec effet au 2 mars 2016), cooptation ratifiée par l'AGO du 20 juin 2016 pour la durée du mandat restant à effectuer, soit pour une durée d'un an. Mandat renouvelé pour une durée de six exercices par l'AGO du 27 juin 2017.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

M. Eyal Tryber est par ailleurs :

- CEO de Maytronics Ltd
- Chairman de Maytronics US
- Chairman de Maytronics Australia

M. Menahem Maymon (représentant de Maytronics Ltd.) est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia

M. Sharon Goldenberg est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia

M. Vincent Quéré est par ailleurs :

- President et CEO de Poseidon Technologies Inc.

M. Olivier Chareyron n'exerce aucun autre mandat.

M. Olivier Chareyron est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée depuis le 2 février 2004 en qualité de Directeur Recherche et Développement ; ce contrat est maintenu avec sa rémunération propre. L'Assemblée générale avait constaté que ce contrat correspondait bien à un emploi effectif conformément à l'article L 225-22 al 1 du Code de Commerce.

10.3 Conventions

10.3.1 Conventions réglementées

Nous vous signalons que les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des exercices antérieurs, font l'objet d'un rapport que le Commissaire aux comptes vous soumet.

A ce titre, il y est indiqué que le Conseil d'administration du 19 mars 2018 avait autorisé la signature d'un nouvel avenant reportant d'une année les échéances de la créance Maytronics Ltd de telle sorte que cette créance devait être remboursée en 11 échéances dont la première d'un montant de 114.318,70 € devait être exigible le 30 juin 2019 et les 10 autres échéances d'un montant de 384.375 euros devaient être exigibles à trimestre échu, la dernière échéance étant reportée au 31 décembre 2021.

Toutefois, par convention en date du 13 mars 2019, Maytronics Ltd et la Société ont convenu de modifier à nouveau l'échéancier de remboursement de la créance Maytronics Ltd. de telle sorte que cette créance soit remboursable en dix-neuf (19) échéances dont la première d'un montant de 208.326,70 euros sera exigible le 30 juin 2019 et les 18 autres échéances d'un montant de 208.319 euros seront exigibles à chaque trimestre échu, la dernière échéance étant reportée au 31 décembre 2023.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 13 mars 2019.

10.3.2 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs et/ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de notre Société, et
- d'autre part, une filiale de la Société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital,

à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

10.4 Liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de Commerce, la liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital est présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
27 juin 2017	Délégation de compétence au conseil d'administration pour une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autre valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pour un montant nominal maximum de 600.000 € ou à l'attribution d'un titre de créance pour un montant nominal maximum de 600.000 € avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	27 août 2019	Le conseil d'administration a utilisé cette délégation dans le cadre de l'augmentation de capital décidée le 27 juin 2018 et réalisée le 24 juillet 2018 (cf. partie III du présent rapport)
20 juin 2016	Délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour une durée de 38 mois en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société ou à certaines catégories d'entre eux dans la limite de 10% du capital social.	20 août 2019	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
20 juin 2016	Délégation de pouvoirs à consentir au conseil d'administration pour une durée de 38 mois en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans la limite du tiers du capital social.	20 août 2019	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation

26 juin 2018	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en vertu des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail – Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés.	26 août 2020	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
--------------	---	--------------	--

Il vous sera proposé de procéder au renouvellement des trois délégations de compétence susvisées expirant au cours de l'exercice 2019.

Le Conseil d'administration,

Annexe 1

**Tableau relatif aux résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices
(art. R225-102 du Code de commerce)**

	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois
Capital social	516 005	430 004	430 004	430 004	430 004
Nombre d'actions	5 160 046	4 300 039	4 300 039	4 300 039	4 300 039
Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Chiffre d'affaires HT	42 188	36 498	29 564	23 859	20 228
Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	2 736	1 932	1 136	949	-7 595
Impôts sur les bénéfices (*)	111	-74	-109	-177	-180
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	1 652	1 348	590	446	403
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<i>(*) les impôts négatifs correspondent au crédit d'impôt recherche et au carry-back</i>					
Résultat des opérations, réduit à une seule action (en € par action)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provisions	0,51	0,47	0,29	0,26	-1,72
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,32	0,31	0,14	0,10	0,09
Dividende net versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel (**)					
Nombre de salariés	84	75	64	61	54
Montant de la masse salariale	3 870	3 588	2 958	2 626	2 350
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 569	1 437	1 220	1 158	1 024
<i>(**) hors personnel temporaire et mandataires sociaux non salariés</i>					



MG International
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

MG International

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société MG International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MG International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Marseille PACA

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les sections II et III ainsi que la note 8 de la section V de l'annexe aux comptes annuels détaillant la dette de votre société à l'égard de la société Maytronics Ltd et précisant que l'échéancier de cette dette a été modifié en date du 13 mars 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principes, règles et méthodes comptables

Le paragraphe IV.3 « Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des actifs incorporels immobilisés.

Le paragraphe IV.5 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels présente les méthodes comptables relatives à la dépréciation des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 17 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Xavier Senent

MG International

Comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2018

MG INTERNATIONAL

ZI Athélia IV – 163, Avenue des Tamaris - 13705 La Ciotat Cedex

Sommaire

I.	Etats Financiers	3
II.	Faits majeurs de l'exercice	7
III.	Evènements post-clôture	7
IV.	Principes, règles et méthodes comptables	8
1.	Immobilisations incorporelles	8
2.	Affectation des malis techniques	8
3.	Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels	8
4.	Immobilisations corporelles	9
5.	Immobilisations financières	9
6.	Stocks	9
7.	Créances, provisions sur créances douteuses et clients douteux	10
8.	Créances sur l'Etat, Impôt sur les sociétés	10
9.	Autres créances	10
10.	Valeurs mobilières de placement	10
11.	Ecarts de conversion	10
12.	Provisions réglementées	10
13.	Provisions pour risques et charges	11
14.	Produits constatés d'avance	11
V.	Informations détaillées Actif – Passif	11
VI.	Filiales et Participations	20
VII.	Complément d'informations	22
1.	Autres engagements financiers - Engagements donnés	22
2.	Engagement pour départ à la retraite	22
3.	Répartition des effectifs	22
4.	Rémunération des organes de direction	23
5.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	23
6.	Consolidation	23

I. Etats Financiers

BILAN ACTIF					
En €.		31/12/2018			31/12/2017
		Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	Note 1	229 056	229 056	0	0
Fonds Commercial		19 787 001	12 611 915	7 175 086	7 697 086
Autres immob. Incorp., avances et acptes		3 704 988	3 153 696	551 293	533 164
Immos en cours		35 000		35 000	31 500
Immobilisations corporelles					
Terrains	Note 2	0		0	0
Constructions		578 326	299 414	278 912	280 251
Installations tech., matériels, outillage		2 151 056	1 716 673	434 383	500 744
Autres immob. corporelles		775 153	568 623	206 530	123 586
Immos en cours		104 738		104 738	36 682
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	Note 3	177 707	177 707	0	0
Autres immobilisations financières		203 948	0	203 948	232 045
Total		27 746 974	18 757 083	8 989 891	9 435 058
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Matières 1ères, approvisionnements	Note 4	2 027 171	117 061	1 910 110	1 838 293
En-cours de production		0	0	0	0
Produits finis et marchandises		11 401 830	0	11 401 830	6 915 503
Créances					
Avances et acomptes versés		0		0	31 280
Clients et comptes rattachés		3 454 552	822 804	2 631 748	2 311 831
Personnel		49 682		49 682	42 611
Créances fiscales		1 251 428		1 251 428	1 137 720
Autres créances		706 601	585 215	121 386	123 740
Autres					
VMP		466		466	466
Disponibilités		2 639 975		2 639 975	2 125 726
Total		21 531 705	1 525 080	20 006 625	14 527 169
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	Note 11	137 878	0	137 878	84 563
Ecarts de conversion actif		0	0	0	0
Total		137 878	0	137 878	84 563
TOTAL ACTIF		49 416 557	20 282 163	29 134 394	24 046 791

BILAN PASSIF

En €.		31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES	Note 6		
Capital social		516 005	430 004
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 248 418	15 621 153
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		24 580	24 580
Réserves réglementées		0	270 144
Autres réserves		0	-10 327 005
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		1 651 784	1 348 044
Subvention d'investissement		0	0
Provisions réglementées		59 275	59 275
Total		11 500 062	7 426 195
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
Total		0	0
PROVISIONS	Note 7		
Provisions pour risques		383 050	335 771
Provisions pour charges		250 707	302 068
Total		633 758	637 840
DETTES			
Autres emprunts	Note 8	7 227 147	5 771 693
Découverts, concours bancaires courants		0	2 000 000
Associés et dettes financières diverses		0	0
Avances et acomptes reçus s/ commandes		13 671	50 554
Dettes fournisseurs		6 312 844	5 200 031
Dettes sociales		1 445 830	1 320 214
Dettes fiscales		325 884	224 143
Autres dettes		1 342 318	1 129 535
Total		16 667 693	15 696 169
COMPTES DE REGULARISATION	Note 11		
Produits constatés d'avance		332 882	286 586
Ecarts de conversion passif			
Total		332 882	286 586
TOTAL PASSIF		29 134 394	24 046 791

COMpte DE RESULTAT

En €.		2018	% CA	2017	% CA	Variation	
		12 mois		12 mois		Euros	%
PRODUITS							
Vente de marchandises		39 683 396		34 326 963		5 356 433	16%
Prestation de services		2 505 034		2 171 198		333 836	15%
Chiffre d'affaires	Note 12	42 188 430	100%	36 498 161	100%	5 690 269	16%
Subventions d'exploitation		0		0		0	
Reprise de provisions		195 407		104 718		90 688	87%
Autres produits		213 468		107 950		105 519	98%
Autres produits d'exploitation		408 875	1%	212 668	1%	196 207	92%
CONSOMMATIONS							
Achats de marchandises		26 053 910		23 916 409		2 137 501	9%
Achats de matières 1ères et autres appros.		5 538 811		5 067 799		471 012	9%
Variation de stock (mat. et march.)		-4 589 671		-5 243 594		653 924	-12%
Achats et variations de stocks		27 003 050	64%	23 740 614	65%	3 262 436	14%
CHARGES							
Autres achats et charges externes		6 397 396		5 102 489		1 294 907	25%
Impôts et taxes		342 334		310 468		31 866	10%
Salaires et traitements		4 082 983		3 757 591		325 392	9%
Charges sociales		1 654 192		1 505 379		148 814	10%
Dot. aux amortissements et provisions		670 816		762 652		-91 836	-12%
Autres charges		167 549		108 089		59 460	55%
Autres charges d'exploitation		13 315 270	32%	11 546 668	32%	1 768 602	15%
Résultat d'exploitation		2 278 985	5%	1 423 547	4%	855 438	60%
Produits financiers		62 610		18 459		44 151	
Charges financières		145 472		164 529		-19 057	
Résultat financier	Note 14	-82 863	0%	-146 070	0%	63 208	-43%
Résultat courant		2 196 122	5%	1 277 477	4%	918 645	72%
Produits exceptionnels		135 123		24 267		110 856	
Charges exceptionnelles		568 781		27 396		541 385	
Résultat exceptionnel	Note 15	-433 658	-1%	-3 130	0%	-430 528	
Participation des salariés		0		0		0	
Impôt sur les bénéfices		110 680		-73 697		184 377	
Résultat de l'exercice		1 651 784	4%	1 348 044	4%	303 740	23%

Tableau des flux de trésorerie (en k€)	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	1 652	1 348
<i>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements, dépréciations et provisions	1 000	591
Plus-values de cession, nettes d'impôt		
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	-1 335	-5 091
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 317	-3 152
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-591	-491
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-591	-491
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires		
Augmentation de capital en numéraire	306	
Souscription de lignes de crédit court-terme		2 000
Remboursement de lignes de crédit court-terme	-2 000	
Souscription d'emprunts	2 000	2 000
Remboursements d'emprunts	-518	-226
Prêt aux sociétés liées		
Reclassement en trésorerie des cautions pour engagement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-212	3 774
Variation de trésorerie	514	131

II. Faits majeurs de l'exercice

Modification de l'échéancier de la dette de la Société vis-à-vis de Maytronics Ltd

Par convention en date du 19 mars 2018, Maytronics Ltd et la Société ont convenu de reporter d'une année les échéances de telle sorte que la créance de Maytronics sur la Société demeure remboursable en 11 échéances dont la première d'un montant de 114.318,70 euros sera exigible le 30 juin 2019 et les 10 autres échéances d'un montant de 384.375 euros seront exigibles à trimestre échu, la dernière échéance étant reportée au 31 décembre 2021.

Augmentation de capital

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de la 7ème résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2017, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 27 juin 2018, de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de 2.451.019,95 euros.

Cette augmentation de capital, intégralement souscrite, a été définitivement réalisée en date du 24 juillet 2018 par l'émission de 860.007 actions nouvelles au prix de 2,85 euros pour une valeur nominale de 0,10 euros portant le capital social de la société à 516.004,60 euros.

La société Maytronics Ltd, actionnaire de référence de MG International, a souscrit à cette augmentation de capital pour un montant de 2.144.878,65 euros représentant 752.589 titres renforçant ainsi sa participation à 73,03% du capital pour 82,45% des droits de vote.

Cette souscription s'est effectuée par la compensation de créances commerciales détenues par Maytronics Ltd sur MG International.

Le solde de cette augmentation de capital, d'un montant de 306.141,30 euros a été souscrit en numéraire par les autres actionnaires de MG International.

Souscription d'un prêt bancaire

En date du 10 août 2018, la société a souscrit un prêt bancaire pour un montant de 2.000.000 euros sur 5 ans. Ce prêt portera intérêts au taux fixe de 1,50% l'an et sera remboursé en 60 échéances mensuelles.

Dépréciation d'actifs incorporels

Le fonds de commerce Vision IQ correspondant aux activités de vidéosurveillance assistée par ordinateur des piscines publiques (produit Poséidon), dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée sur l'exercice 2006 s'élevait à 5.921 k€ en valeur nette au 31 décembre 2017. Ce fonds de commerce a été déprécié à hauteur de 0,5 M€ sur l'exercice 2018 compte tenu de la nouvelle analyse des perspectives long-terme de cette activité.

III. Evènements post-clôture

Modification de l'échéancier de la dette de la Société vis-à-vis de Maytronics Ltd

Par convention en date du 13 mars 2019, Maytronics Ltd et la Société ont convenu de modifier l'échéancier de remboursement de telle sorte que la créance de Maytronics sur la Société soit remboursable en dix-neuf (19) échéances dont la première d'un montant de 208.326,70 euros sera exigible le 30 juin 2019 et les 18 autres échéances d'un montant de 208.319 euros seront exigibles à chaque trimestre échu, la dernière échéance étant reportée au 31 décembre 2023.

IV. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle à partir des hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf lorsque les nouvelles normes du PCG sont applicables),
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels la méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'enregistrement des actifs ou passifs en devises est effectué au cours du jour de la pièce comptable. A la clôture, un écart de change est constaté le cas échéant.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable applicable à la clôture de l'exercice.

1. Immobilisations incorporelles

Les brevets et modèles déposés pour les alarmes de piscine sont la propriété de la S.A. MG International. Pour la vidéosurveillance des piscines publiques, les brevets Poséidon sont devenus la propriété de MG International suite à la Transmission Universelle du Patrimoine de Vision IQ, en date du 27 décembre 2006. Les marques et noms de domaine font l'objet de protection nationale et internationale. Les brevets quant à eux font l'objet d'extensions internationales.

La méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles est celle du coût d'acquisition.

Certains coûts de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation précisés par le CRC 2004-06. Ces projets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation. Cette durée tient compte des cycles de vie caractéristiques du produit relatif à ces projets ainsi que de leur obsolescence technique et commerciale.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation indicatives suivantes :

• Frais d'établissement	3 ans à 5 ans
• Coûts de développement	5 ans
• Concessions, brevets, licences,	1 à 5 ans (logiciel 1 an, brevets 5 ans)

2. Affectation des malis techniques

La société applique pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016 le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 sur le traitement comptable des malis techniques de fusion.

L'application de cette nouvelle disposition réglementaire a conduit à reclasser en fonds de commerce les malis techniques, comptabilisés dans les comptes de la société au 1er janvier 2016, sur la base d'un nouvel examen des plus-values existantes.

3. Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels

A chaque clôture, la société réalise les calculs de vérification de la valeur d'utilité des fonds de commerce et marques sur la base d'une actualisation de son plan de développement à moyen terme. Les méthodes de valorisation utilisées sont les suivantes :

- Méthode des flux de trésorerie actualisés pour les fonds de commerce
- Méthode dite des redevances pour les marques

Dans le cadre de ces tests de perte de valeur, la société a actualisé le calcul de la valeur d'utilité au 31 décembre 2018 de la marque Aquasensor et des actifs incorporels issus des Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Vision IQ et Aqualife. Les hypothèses clés qui ont été prises en compte sont relatives aux volumes de ventes attendus sur les 5 prochaines années et le niveau d'investissement corrélé du groupe sur la même période. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2018 est de 10% (coût moyen pondéré du capital), et celui de la croissance à long terme de 1% ou 2% selon les marchés.

Les résultats de ces tests ont conduit à la comptabilisation d'une dépréciation de 522 k€ du fonds de commerce Vision IQ correspondant aux activités de vidéosurveillance assistée par ordinateur des piscines publiques (produit Poséidon). La valeur de ce fonds de commerce a ainsi été ramenée à 5.399 k€ au 31 décembre 2018. Aucune autre perte de valeur n'a été constatée sur les autres actifs incorporels au titre de l'exercice 2018.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, la méthode des composants est appliquée : chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilité prévue. Toute dépréciation supplémentaire pratiquée est enregistrée en amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes:

• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 9 ans
• Construction sur sol d'autrui	10 ans
• Matériels industriels	5 ans
• Aménagements et installations	5 ou 10 ans
• Mobilier	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans
• Matériel de transport	5 ans

5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, additionnées, éventuellement, des frais d'acquisition. Elles comprennent en particulier :

- Les titres de participation, regroupant les titres des sociétés dans lesquelles MG International S.A. détient une part substantielle de capital.
- Les autres immobilisations financières composées des dépôts de garantie versés par la société (dépôts et cautions).
- Les prêts et autres immobilisations financières, correspondant aux prêts accordés par contrat aux filiales.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de l'actif réel des filiales, de leur situation économique et de leurs perspectives.

6. Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis correspondent aux produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production. Les biens produits sont évalués à leur coût de production. Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus.

Une dépréciation est calculée le cas échéant lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces stocks apparaissent inférieurs à la valeur brute d'inventaire.

7. Créesances, provisions sur créances douteuses et clients douteux

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

Il est en outre précisé que la société souscrit un contrat d'assurance recouvrement auprès d'une société française d'assurance-crédit.

Les mouvements de provision correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

8. Créesances sur l'Etat, Impôt sur les sociétés

Après imputation des déficits reportables, la S.A. MG International est redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2018.

Un crédit d'impôt recherche figure au bilan au titre des exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

9. Autres créances

Les autres créances sont principalement constituées par les comptes courants détenus sur les filiales de MG International, elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

En relation avec l'approche retenue sur la valorisation des titres de participations, une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de la situation économique des filiales.

10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Le principe comptable suivi pour l'évaluation des VMP est la méthode FIFO.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au prix d'acquisition.

11. Ecarts de conversion

L'application du règlement ANC 2015-05 est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du taux de clôture.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites dans des comptes transitoires, à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ; au passif lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

12. Provisions réglementées

Dans le cadre des prises de participation et rachat de titres la société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition au coût d'entrée des titres. Ces frais sont amortis selon la méthode dérogatoire et font l'objet de provisions réglementées.

Lorsque les titres sont sortis du patrimoine de la société (cession ou liquidation) les amortissements dérogatoires correspondants sont repris.

13. Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des engagements nés avant la clôture de l'exercice, dont aucune contrepartie n'est attendue et qui génère des sorties probables de ressources.

Provision pour garantie : les durées de garantie sont de deux ou trois ans sur les gammes de produits « piscine privée » et d'un an sur les systèmes de vidéosurveillance pour piscine publiques (système Poséidon).

14. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

En l'espèce, ils sont reconnus dans le cadre des contrats d'installation du système Poséidon et de la facturation « terme à échoir » des contrats de maintenance annuels ou pluriannuels.

V. Informations détaillées Actif – Passif

Note 1 – Immobilisations incorporelles

En k€	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2018
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	229				229
Fonds commercial	19 787				19 787
Frais de recherche et développement	2 630	35			2 666
Autres postes d'immobilisations incorporelles	935	73	32		1 039
Immobilisations en cours	32	35	-32		35
Immobilisations incorporelles brutes	23 612	143	0	0	23 756
Frais d'établissement	-229				-229
Fonds commercial	-12 090	-522			-12 612
Frais de recherche et développement	-2 461	-81			-2 542
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-571	-41			-612
Amortissements/Dépréciations	-15 351	-644	0	0	-15 995
Immobilisations incorporelles nettes	8 261	-500	0	0	7 761

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées comme suit :

Fonds commercial 19.787 k€ :

- Fonds de commerce Vision IQ (18.011 k€), correspondant aux activités de vidéosurveillance assistée par ordinateur des piscines publiques (produit Poséidon), dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée sur l'exercice 2006.
Ce fonds de commerce a successivement été déprécié de 4 M€ sur 2006, de 7,2 M€ en 2008, de 0,9 M€ en 2011 et de 0,5 M€ en 2018.
- Fonds de commerce Nexatis (751 k€), correspondant à la commercialisation des produits de la marque Aqualarm, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée au cours de l'exercice 2009.
- Fonds de commerce Aqualife (1.025 k€), correspondant à l'activité de commercialisation de couvertures de piscine, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée à la fin de l'exercice 2009.

Frais de recherche et développement 2.666 k€ :

- Frais de conception de logiciels et logiciels acquis au titre de la R&D par Vision IQ (société portant historiquement l'activité Poséidon) pour un montant brut de 2.020 k€ totalement amortis.
- Frais de R&D relatifs au développement d'une alarme de piscine de nouvelle génération pour un montant total brut de 377 k€.
La commercialisation de cette nouvelle alarme a débuté courant 2015, les frais de R&D sont amortis sur une période de 5 ans, la valeur nette au 31 décembre 2018 s'élève à 124 k€.
- Frais de R&D relatifs au développement du moteur « Hydro » pour l'entraînement des couvertures automatiques de piscines pour un montant total brut de 233 k€ totalement amortis.

Autres immobilisations incorporelles 1039 k€ :

La marque « AQUASENSOR » (acquise en avril 2005) valorisée initialement à 547 k€ est dépréciée à hauteur de 247 k€ au 31 décembre 2018.

Les autres frais de dépôts des marques et brevets, les licences d'exploitation informatique et les sites internet pour un montant de 492 k€ en valeur brute et amortis à hauteur de 365 k€.

Note 2 – Immobilisations corporelles

En k€	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2018
Immobilisations corporelles					
Constructions & aménagements	498	81			579
Installations techniques, matériel et outillage	2 034	80		37	2 151
Installations générales & agencement	129	105			234
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	422	52			474
Matériel de transport	60	21	-14		67
Immobilisations en cours	37	105		-37	105
Immobilisations corporelles brutes	3 180	444	-14	0	3 610
Constructions	-217	-82			-299
Installations techniques, matériel et outillage	-1 534	-183			-1 717
Installations générales & agencement	-82	-37			-119
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	-358	-46			-404
Matériel de transport	-47	-13	14		-45
Amortissements/Dépréciations	-2 238	-361	14	0	-2 585
Immobilisations corporelles nettes	942	83	0	0	1 025

Note 3 – Immobilisations financières

En k€ <i>Immobilisations financières</i>	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Titres de participation	124			124
Dépôts et cautionnement	199	5	-1	204
Prêts et autres immobilisations	87		-33	54
Immobilisations financières brutes	410	5	-33	382
Dépréciations financières	-178			-178
Immobilisations financières nettes	232	5	-33	204

Les titres de participation des filiales et participations sont intégralement dépréciés au 31 décembre 2018.

La commercialisation des alarmes à l'export étant assurée par le groupe Maytronics, les filiales historiques de commercialisation des alarmes pour piscine privée (MG Iberica, MG Brasil) sont en cours de liquidation. Ainsi les états financiers de ces sociétés sont établis sur la base de leur valeur liquidative depuis le 31 décembre 2008.

Les éléments détaillés relatifs aux filiales et participations sont présentés en partie VI.

Les prêts et autres immobilisations financières correspondent principalement à des prêts intragroupes.

Les dépôts et cautionnement correspondent essentiellement aux garanties demandées dans le cadre de la location des locaux d'exploitation ainsi qu'aux contreparties bancaires des garanties données dans le cadre des marchés publics réalisés par l'activité Poséidon en Europe du Nord.

Note 4 – Etats des stocks à la clôture

Le tableau ci-après détaille les mouvements de stocks de l'exercice :

En k€ <i>Stocks</i>	31/12/2017	Variation de l'exercice	31/12/2018
Matières premières	1 923	104	2 027
Produits finis / Marchandises	6 915	4 486	11 401
Valeur brute	8 839	4 590	13 429
Provisions sur stocks	-85	-32	-117
Valeur nette	8 754	4 558	13 312

La dépréciation des stocks concerne principalement les stocks de matières premières et composants utilisés pour des produits dont la commercialisation est arrêtée en France, le stock conservé correspondant aux besoins SAV.

Note 5 – Echéances des créances à la clôture

En k€ Échéances des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Dépôts et cautionnement	204		204
Prêts et créances rattachées à des participations	54	54	
Actif immobilisé	258	54	204
Clients et comptes rattachés	3 455	3 455	
Personnel	50	50	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	311	311	
Etat, taxe sur les salaires	265	97	169
Etat, crédit impôt recherche	675	261	414
Autres créances	707	385	322
Actif circulant	5 462	4 558	904
Total des créances	5 720	4 612	1 108

Les créances liées au Crédit d'Impôt Recherche 2015, 2016, 2017 ainsi que le Crédit d'impôt pour la Compétitivité de l'Emploi (CICE) sont comptabilisés à plus d'un an.

Les autres créances se composent essentiellement des comptes courants détenus sur les filiales et intégralement dépréciés à l'exception de celui détenu sur PTI (filiale d'exploitation des systèmes Poséidon aux USA).

Les éléments détaillés relatifs aux filiales et participations sont présentés en partie VI.

Note 6 – Variation des capitaux propres

En k€ Capitaux propres	31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Résultat exercice	Augmentation Capital	Autres	31/12/2018
Capital social	430			87		517
Réserve légale	25					25
Prime d'émission	14 974			2 335	-8 061	9 248
Prime d'apport	648				-648	0
Autres réserves	270				-270	0
Report AN	-10 327	1 348			8 979	0
Résultat Net	1 348	-1 348	1 652			1 652
Amortissements dérog.	59					59
Total Capitaux Propres	7 426	0	1 652	2 422	0	11 500

En date du 24 juillet 2018, la Société a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 860.007 actions nouvelles au prix de 2,85 euros pour une valeur nominale de 0,10 euros portant le capital social de la société à 516.004,60 euros.

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 5.160.046 actions d'une valeur nominale de 0,10 Euro.

L'affectation du résultat 2017 en report à nouveau fait suite aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2018.

En outre, aux termes de la 3^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2018, le report à nouveau débiteur, qui s'élevait à -8.978.961 € après affectation du résultat 2017, a été entièrement apuré par imputation sur les postes « Autres réserves », « Prime d'apport » et « Prime d'émission ».

La répartition du capital au 31 décembre 2018 est la suivante :

- Maytronics Limited : 73,03%
- Autres actionnaires au nominatif : 0,68%
- Flottant : 26,29%

Note 7 – Tableaux des provisions sur actif circulant et pour risques et charges

En k€ <i>Provisions</i>	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Provisions sur stocks	85	32		117
Provisions sur comptes clients	856	31	-64	823
Provisions sur comptes courants	609		-24	585
Provisions pour dépréciation d'actifs circulants	1 550	63	-88	1 525
Provisions pour garanties données aux clients	204	105		309
Autres provisions pour risques et charges	177	23	-125	75
Provisions pour pension	257		-6	251
Provisions pour risques et charges	638	127	-131	634

La dépréciation sur comptes clients concerne des créances sur les filiales à hauteur de 760 k€.

La dépréciation sur compte courant est relative aux avances de trésorerie antérieurement consenties aux filiales.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à des litiges avec des tiers ou à des dépenses futures liées à des engagements nés avant le 31 décembre 2018.

Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque à la date d'établissement des états financiers.

La provision pour pensions correspond aux engagements d'indemnité pour fin de carrière. Les modalités de détermination de cette provision sont précisées dans le paragraphe « Engagement pour départ à la retraite ».

Note 8 – Emprunts et dettes financières

En k€ <i>Emprunts et dettes financières</i>	Moins d' 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Autres dettes financières	638	3 333		3 971
Emprunts bancaires	790	2 465		3 255
Emprunts et dettes financières	1 428	5 799	0	7 227

Au 31 décembre 2018, le solde de la dette senior rachetée au pool bancaire par Maytronics Ltd à l'occasion de sa prise de contrôle s'élève à 3.958 k€ auquel s'ajoute 13 k€ d'intérêts courus.

Suite à la mise en place d'un nouvel échéancier par convention en date du 13 mars 2019, cette dette est remboursable en 19 échéances trimestrielles à compter du 30 juin 2019.

Des précisions concernant l'endettement de la Société sont apportées au paragraphe « Faits majeurs de l'exercice ».

Note 9 – Détail et échéances des dettes d'exploitation

En k€	Montant Brut	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Autres dettes</i>				
Av. et Ac.reçus s/com.	14	14		
Fournisseurs	6 313	6 313		
Dettes sociales	1 446	1 446		
Dettes fiscales	326	326		
Autres dettes	179	179		
Avoirs à établir	1 163	1 163		
TOTAL	9 441	9 441	0	0

Les dettes fournisseurs incluent un montant de 5,1 M€ dus à Maytronics Ltd.

Les avoirs à établir correspondent principalement aux remises de fin d'année accordées aux clients.

Note 10 – Détail des charges à payer et produits à recevoir

En k€	31/12/2018
<i>Détail des charges à payer</i>	
Intérêts courus	16
Fournisseurs factures non parvenues	431
Congés payés, y compris charges sociales	358
Remuneration y compris charges sociales	808
Charges fiscales à payer	93
Charges à payer	1 704

En k€	31/12/2018
<i>Détail des produits à recevoir</i>	
Factures à établir	192
Autres	101
Produits à recevoir	292

Note 11 – Comptes de régularisation – Actif et Passif

En k€ <i>Comptes de régularisation</i>	2018	2017
Charges constatées d'avance	138	85
Ecart de conversion Actif	0	0
Compte de régularisation actif	138	85
Ecart de conversion Passif	0	0
Produits constatés d'avance	333	287
Compte de régularisation passif	333	287

Les charges constatées d'avance résultent de l'application du principe d'indépendance des exercices. Son application implique que les charges enregistrées au cours de l'exercice correspondent à des achats de biens ou services devant intervenir ultérieurement. Elles sont soustraites des charges de l'exercice par l'intermédiaire d'un compte de régularisation. Les dépenses concernées sont essentiellement relatives à des assurances diverses et à des loyers.

Les produits constatés d'avance incluent essentiellement la part (prorata temporis) des contrats de maintenance relatifs au produit Poséidon et facturés terme à échoir.

Note 12 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « piscine privée » est reconnu à la livraison des marchandises.

Concernant la « sécurité piscine publique », la majorité des affaires est placée sous le régime des marchés publics. Dans le cas d'opérations partiellement exécutées, la Chiffre d'affaires est reconnu sur une situation acceptée par le client.

Le chiffre d'affaires maintenance est reconnu à sa valeur contractuelle pour la période écoulée sur l'exercice.

Note 13 – Dotations et reprises aux amortissements et provisions

Le détail des dotations et reprises d'exploitation de l'exercice est présenté dans le tableau ci-dessous :

En k€ <i>Dotations et reprises d'exploitation</i>	Dotations	Reprises	postes du bilan liés
Amortissements immobilisations incorporelles	644		Note 1
Amortissements et dépréciations immobilisations corporelles	361		Note 2
Provisions R&C	126	131	Note 7
Provisions clients groupes			Note 7
Provisions clients hors groupe	31	64	Note 7
Provisions s/ stocks	32	0	Note 4
Dotation amortissements - provisions	1 193	195	

Les reprises de provision pour risques et charges correspondent à des dépenses effectivement réalisées à hauteur de 77 k€ et à une provision devenue sans objet pour des dépenses non réalisées à hauteur de 54 k€.

Note 14 – Résultat financier

En k€	2018	2017
<i>Résultat financier</i>		
Revenu valeurs mobilières de placement	36	
Gains de change	2	17
Reprise de provision sur créances liée à des participations	24	
Autres produits financier	0	1
Total des produits financiers	63	18
Intérêts emprunt et comptes courants	-115	-79
Escomptes accordés	-13	-18
Perte de change	-17	-68
Total des charges financières	-145	-165
Résultat financier	-83	-146

Les intérêts sur emprunts et comptes courants correspondent essentiellement aux intérêts relatifs à la dette senior reprise par Maytronics Ltd en 2009 et aux emprunts bancaires souscrits au cours des exercices 2017 et 2018. La rémunération de la dette senior est indexée au taux EURIBOR 3 mois majoré de 162,5 points de base. La rémunération des emprunts bancaires souscrits en 2017 et 2018 est de respectivement 1,45% et 1,50%.

La reprise de provision sur créances liées à des participations correspond à la reprise d'une précédente dépréciation d'avances en trésorerie effectuées à la filiale supportant l'activité de la business unit Poseidon aux Etats-Unis.

Note 15 – Résultat exceptionnel

En k€	2018	2017
<i>Résultat exceptionnel</i>		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	135	24
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Total des produits exceptionnels	135	24
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-47	-27
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations exceptionnelles	-522	
Total des charges exceptionnelles	-569	-27
Résultat exceptionnel	-434	-3

Le résultat exceptionnel comprend une dotation aux dépréciations à hauteur de 522 k€ relative au fonds de commerce Vision IQ (cf. paragraphe Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels).

Note 16 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€ <i>Impôts sur les sociétés</i>	<u>2018</u>			<u>2017</u>		
	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net
Résultat courant	2 196	-195	2 002	1 277	-52	1 226
Résultat exceptionnel	-434		-434	-3		-3
Crédit impôt recherche		84	84		125	125
Total	1 762	-111	1 652	1 274	74	1 348

Après imputation des déficits reportables sur le résultat fiscal de la période, le montant de la charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 195 k€ au 31 décembre 2018.

Note 17 – Situation fiscale latente et différée

En k€ <i>Situation fiscale latente et différée</i>	<u>31/12/2018</u>	
		Bases
Provisions règlementées	59	
Provision pour pension	6	
Total des accroissements	66	
Contribution sociale de solidarité 2018	36	
Effort construction 2018	17	
Total des allègements	53	
Situation fiscale latente au 31/12/2018	12	

VI. Filiales et Participations

L'ensemble des actifs liés aux filiales n'ayant plus d'activité au 31 décembre 2018 est déprécié à hauteur des valeurs non recouvrables.

La liquidation des filiales MG Iberica, et MG Brasil reste en cours à fin 2018.

Les tableaux ci-dessous présentent les créances clients et comptes courants liés aux filiales :

Clients groupe (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/17	Valeur brute au 31/12/18	Dépréciation au 31/12/17	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/18	Valeur nette au 31/12/18
MG Iberica	215	215	215			215	0
MG Brasil	32	32	32			32	0
Poseidon US	589	598	512			512	86
Total	836	845	760	0	0	760	86

Comptes courants filiales (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/17	Valeur brute au 31/12/18	Dépréciation au 31/12/17	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/18	Valeur nette au 31/12/18
MG Iberica	241	241	241			241	0
MG Brasil	23	23	23			23	0
Poseidon US	390	322	345		-24	322	0
Total	654	585	609	0	-24	585	0

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats liés aux filiales et participations détenues par MG International au 31 décembre 2018.

31/12/2018	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
MG Brasil	14	-86	78%	24	0	54	0	0	-
MG Ibérica	30	-491	80%	24	0	0	0	0	-
Poseidon U.S.	87	-1 033	100%	76	0	0	444	21	-
TOTAL				124	0	54			

31/12/2017	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
MG Brasil	16	-96	78%	24	0	54	0	0	-
MG Ibérica	30	-491	80%	24	0	0	0	0	-
Poseidon U.S.	83	-1 006	100%	76	0	0	546	67	-
TOTAL				124	0	54			

MG Brasil et MG Iberica sont en cours de liquidation au 31 décembre 2018.

Les variations du capital social et des capitaux propres des filiales pour lesquelles la devise de référence n'est pas l'euro (MG Brasil, Poséidon US) sont impactées par les variations de taux de change.

Eléments concernant les entreprises liées

En k€ <i>Eléments concernant les entreprises liées</i>	2018	2017
<u>Postes du bilan (valeurs brutes)</u>		
Participations	124	124
Prêts	54	86
Créances clients et comptes rattachés	1 029	1 036
Comptes courants des filiales	585	654
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 156	4 238
<u>Poste du compte de résultat</u>		
Chiffre d'affaires	463	279
Achats et variations de stocks	22 611	19 858
Autres achats et charges externes	128	137
Dotations provisions sur comptes courants	0	0
Intérêts	51	51

Outre les filiales de MG International, le périmètre des entreprises liées inclut Maytronics Ltd, actionnaire à 73,03% de MG International ainsi que ses filiales.

VII. Complément d'informations

1. Autres engagements financiers - Engagements donnés

Au 31 décembre 2018, un contrat de gage de fonds de commerce Vision IQ et de certains de ses brevets constituent un engagement de la S.A. MG International.

Cette garantie antérieurement détenue par un pool bancaire, a été transférée depuis le 2 janvier 2009 à la société Maytronics Ltd suite au rachat par cette dernière du solde de la dette senior à laquelle elles sont attachées.

Au 31 décembre 2018 les principaux locaux occupés par la société font l'objet de baux commerciaux dits 3/6/9 :

- Le bail relatif aux locaux occupés par l'atelier de réparation et le stockage des pièces détachées est arrivé à échéance en octobre 2018 et a été renouvelé pour une période de dix ans.
- Le bail relatif aux locaux occupés par l'établissement secondaire sis à Boulogne-Billancourt arrive à échéance au mois de mars 2024.
- Le bail relatif aux locaux occupés par des bureaux (nouveau Siège social de la société) et par le site de production dédié à la fabrication des couvertures de piscine à La Ciotat arrivera à échéance en 2026, étant précisé que ce bail contient une faculté de résiliation anticipée au 1er janvier 2020 qui serait assortie d'une pénalité (incluse dans l'engagement total ci-dessous).
- Le bail relatif aux locaux situés à Clamart arrivera à échéance en 2025.

L'engagement total relatif aux loyers immobiliers s'élève à 1.045 k€ au 31 décembre 2018 dont 585 k€ à moins d'un an.

2. Engagement pour départ à la retraite

Le régime de retraite de MG International correspond à un régime à cotisations définies. Des actifs dédiés à la couverture des obligations sont constitués auprès de compagnies d'assurance privées qui supportent l'engagement à hauteur de 19 k€.

Le montant de l'engagement non couvert par un régime d'assurance fait l'objet d'une provision pour indemnités de départ à la retraite de 251 k€.

Les principales hypothèses de détermination de l'engagement sont mentionnées ci-après :

- Taux de rendement net estimé : 1,57%
- Taux annuel d'évolution des salaires : 2%
- Taux de rotation : 2,6%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de mortalité : TF0002-ND

3. Répartition des effectifs

Effectif inscrit au 31 décembre	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Cadres	43	37
Non cadres	41	38
Total	84	75

4. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé pour l'année 2018 à 280 k€.

5. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'élève à 46.800 € HT pour l'exercice 2018.

6. Consolidation

Depuis le 1er janvier 2009, MG International SA n'établit plus de comptes consolidés.

MGI bénéficie de droit de l'exception dite des « petits groupes » visée aux articles L233-17 2° et l'article R 233-16 du Code de commerce aux termes desquels les sociétés tenues en principe d'établir des comptes consolidés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier de tels comptes et d'établir un rapport sur la gestion du groupe lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés deux des trois seuils suivants :

- Total du bilan : 24.000.000 euros ;
- Montant net du chiffre d'affaires : 48.000.000 euros ;
- Nombre moyen de salariés permanents : 250.

La société MG International S.A. est consolidée dans les comptes de Maytronics Ltd, Kibbutz Yizre'el, 19350 Israël.